

Legislative
Assembly
of Ontario



Assemblée
législative
de l'Ontario

2^e SESSION, 42^e LÉGISLATURE, ONTARIO
71 ELIZABETH II, 2022

Projet de loi 96

(Chapitre 3 des Lois de l'Ontario de 2022)

Loi autorisant l'utilisation de certaines sommes pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022

L'honorable P. Sarkaria
Président du Conseil du Trésor

1 ^{re} lecture	8 mars 2022
2 ^e lecture	10 mars 2022
3 ^e lecture	10 mars 2022
Sanction royale	21 mars 2022



Loi autorisant l'utilisation de certaines sommes pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022

Préambule

Il ressort des messages de l'honorable lieutenant-gouverneur de la province de l'Ontario et de l'honorable administrateur de la province de l'Ontario, accompagnés du budget des dépenses et du budget supplémentaire des dépenses, que les sommes indiquées dans les annexes sont nécessaires aux fins énoncées dans la présente loi.

Pour ce motif, Sa Majesté, sur l'avis et avec le consentement de l'Assemblée législative de la province de l'Ontario, édicte :

Définitions

1 Les définitions qui suivent s'appliquent à la présente loi.

«élément d'investissement hors trésorerie» S'entend au sens de la *Loi sur l'administration financière*. («non-cash investment»)

«frais hors trésorerie» S'entend au sens de la *Loi sur l'administration financière*. («non-cash expense»)

Crédits accordés

Dépenses de la fonction publique

2 (1) Pour la période allant du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022, des sommes totalisant un maximum de 168 100 195 400 \$ peuvent être prélevées sur le Trésor ou comptabilisées à titre de frais hors trésorerie et affectées, conformément aux crédits et postes du budget des dépenses, aux dépenses de la fonction publique, indiquées à l'annexe A de la présente loi, auxquelles il n'est pas autrement pourvu.

Investissements de la fonction publique

(2) Pour la période allant du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022, des sommes totalisant un maximum de 5 319 719 500 \$ peuvent être prélevées sur le Trésor ou comptabilisées à titre d'éléments d'investissement hors trésorerie et affectées, conformément aux crédits et postes du budget des dépenses, aux investissements de la fonction publique dans des immobilisations, des prêts et autres éléments, indiqués à l'annexe B de la présente loi, auxquels il n'est pas autrement pourvu.

Dépenses des bureaux des fonctionnaires de l'Assemblée

(3) Pour la période allant du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022, des sommes totalisant un maximum de 284 356 800 \$ peuvent être prélevées sur le Trésor et affectées, conformément aux crédits et postes du budget des dépenses, aux dépenses des bureaux des fonctionnaires de l'Assemblée, indiquées à l'annexe C de la présente loi, auxquelles il n'est pas autrement pourvu.

Dépenses de la fonction publique

3 Toute dépense figurant aux crédits et postes du budget des dépenses de la fonction publique peut être engagée ou comptabilisée par la Couronne par l'intermédiaire du ministère auquel a été confiée, pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2022, la responsabilité du programme ou de l'activité auquel s'applique cette dépense.

Abrogation

4 La présente loi est abrogée le 1^{er} avril 2023.

Abrogation de diverses lois

5 La *Loi de 2020 portant affectation anticipée de crédits pour 2021-2022* et la *Loi supplémentaire de 2021 portant affectation anticipée de crédits pour 2021-2022* sont abrogées.

Entrée en vigueur

6 La présente loi est réputée être entrée en vigueur le 1^{er} avril 2021.

Titre abrégé

7 Le titre abrégé de la présente loi est la *Loi de crédits de 2022*.

**CRÉDITS
ANNEXE A**

Fonction publique	Budget des dépenses de 2021-2022 – Fonctionnement (en dollars)	Budget des dépenses de 2021-2022 – Immobilisations (en dollars)	Budget supplémentaire des dépenses de 2021-2022 – Fonctionnement (en dollars)	Budget supplémentaire des dépenses de 2021-2022 – Immobilisations (en dollars)	Total (en dollars)
Affaires autochtones	81 715 500	6 733 900	0	0	88 449 400
Affaires francophones	8 756 600	1 000	0	0	8 757 600
Affaires municipales et Logement	1 155 878 000	279 522 400	0	0	1 435 400 400
Agriculture, Alimentation et Affaires rurales	609 261 600	7 500 000	0	0	616 761 600
Bureau du Conseil des ministres	35 527 200	0	0	0	35 527 200
Bureau du lieutenant-gouverneur	1 903 500	0	0	0	1 903 500
Cabinet du Premier ministre	2 326 800	0	0	0	2 326 800
Collèges et Universités	6 647 129 000	277 726 800	0	0	6 924 855 800
Développement économique, Création d'emplois et Commerce	886 103 600	3 000	0	0	886 106 600
Éducation	28 669 991 800	2 542 443 000	0	0	31 212 434 800
Énergie, du Développement du Nord et des Mines	6 897 615 600	89 034 500	0	0	6 986 650 100
Environnement, de la Protection de la nature et Parcs	332 133 200	30 791 700	0	0	362 924 900
Finances	1 076 341 700	1 000	2 700 000 000	0	3 776 342 700
Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture	1 518 722 900	85 827 100	0	0	1 604 550 000
Infrastructure	22 062 900	1 373 808 900	0	0	1 395 871 800
Procureur général	1 727 317 800	90 808 000	1 000	1 000	1 818 127 800
Richesses naturelles et Forêts	481 079 600	32 666 700	0	0	513 746 300
Santé	62 609 435 000	1 623 368 500	2 201 959 500	0	66 434 763 000
Secrétariat du Conseil du Trésor	3 723 795 000	165 314 000	120 043 600	200 000 000	4 209 152 600
Services à l'enfance et Services sociaux et communautaires	17 970 557 500	34 527 000	0	0	18 005 084 500
Services aux aînés et Accessibilité	81 584 500	2 000	0	0	81 586 500
Services gouvernementaux et Services aux consommateurs	1 066 416 000	109 640 000	0	0	1 176 056 000
Soins de longue durée	6 409 722 300	524 641 500	0	0	6 934 363 800
Solliciteur général	3 199 367 900	138 293 600	0	0	3 337 661 500
Transports	1 761 874 400	5 298 790 400	0	1 100 000 000	8 160 664 800
Travail, Formation et Développement des compétences	2 071 305 900	18 819 500	0	0	2 090 125 400
Total	149 047 925 800	12 730 264 500	5 022 004 100	1 300 001 000	168 100 195 400

**CRÉDITS
ANNEXE B**

Fonction publique	Budget des dépenses de 2021-2022 – Fonctionnement (en dollars)	Budget des dépenses de 2021-2022 – Immobilisations (en dollars)	Budget supplémentaire des dépenses de 2021-2022 – Fonctionnement (en dollars)	Budget supplémentaire des dépenses de 2021-2022 – Immobilisations (en dollars)	Total (en dollars)
Affaires autochtones	0	0	0	0	0
Affaires francophones	1 000	0	0	0	1 000
Affaires municipales et Logement	3 600 000	0	0	0	3 600 000
Agriculture, Alimentation et Affaires rurales	5 001 000	0	0	0	5 001 000
Bureau du Conseil des ministres	0	0	0	0	0
Bureau du lieutenant-gouverneur	0	0	0	0	0
Cabinet du Premier ministre	0	0	0	0	0
Collèges et Universités	422 500 000	1 000	0	0	422 501 000
Développement économique, Création d'emplois et Commerce	65 000 000	2 000	0	0	65 002 000
Éducation	3 000	5 459 700	0	0	5 462 700
Énergie, du Développement du Nord et des Mines	507 005 000	497 286 400	0	0	1 004 291 400
Environnement, de la Protection de la nature et Parcs	1 000	24 852 500	0	0	24 853 500
Finances	20 651 000	1 000	0	0	20 652 000
Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture	0	39 277 000	0	0	39 277 000
Infrastructure	0	1 000	0	0	1 000
Procureur général	9 000	286 366 300	1 000	1 000	286 377 300
Richesses naturelles et Forêts	4 445 700	46 437 200	0	0	50 882 900
Santé	62 089 000	28 034 300	0	0	90 123 300
Secrétariat du Conseil du Trésor	1 000	7 744 000	0	0	7 745 000
Services à l'enfance et Services sociaux et communautaires	66 709 000	18 254 400	0	0	84 963 400
Services aux aînés et Accessibilité	1 000	2 000	0	0	3 000
Services gouvernementaux et Services aux consommateurs	26 203 000	507 314 800	0	0	533 517 800
Soins de longue durée	20 431 000	0	0	0	20 431 000
Solliciteur général	9 226 600	589 984 500	0	0	599 211 100
Transports	8 000	1 971 737 700	0	80 617 500	2 052 363 200
Travail, Formation et Développement des compétences	1 000	3 457 900	0	0	3 458 900
Total	1 212 886 300	4 026 213 700	1 000	80 618 500	5 319 719 500

**CRÉDITS
ANNEXE C**

Bureaux des fonctionnaires de l'Assemblée	Budget des dépenses de 2021-2022 – Fonctionnement <i>(en dollars)</i>	Budget des dépenses de 2021-2022 – Immobilisations <i>(en dollars)</i>	Budget supplémentaire des dépenses de 2021-2022 – Fonctionnement <i>(en dollars)</i>	Budget supplémentaire des dépenses de 2021-2022 – Immobilisations <i>(en dollars)</i>	Total <i>(en dollars)</i>
Bureau de l'Assemblée législative	189 234 300	0	0	0	189 234 300
Bureau de la vérificatrice générale	25 427 300	0	0	0	25 427 300
Bureau du directeur général des élections	39 226 600	0	0	0	39 226 600
Ombudsman Ontario	30 468 600	0	0	0	30 468 600
Total	284 356 800	0	0	0	284 356 800